AR PREFECTURE

016-200072023-20190523-20190523_12-DE

Regu le 06/06/2019

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Mai 2019 Délibération n°20190523 12

Nombre de conseillers

En exercice : 74 Présents : 49 Absents : 25

dont suppléés : 2dont représentés : 7

Votants: 58

dont « pour »: 58dont « contre »: 0dont abstention : 0

Objet : PROJET école/entreprise : attribution d'un soutien financier exceptionnel au collège de Saint-Amant-de-Boixe

Le jeudi 23 Mai 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de BARBEZIERES.

Présents: CAILLAUD Nadia — AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique — COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy — BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian — VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia — ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André — CAMY Bruno - POTEL Maryse — LOTTE Michel — SEVRIT Raymond — GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

<u>Absents excusés</u>:

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno VIGIER Jean-Pierre représenté par son suppléant DUCOURET Jean-Jacques

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à SOULET Marilys)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)
GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à PELLETIER Dominique)
COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)
LIOT Gérard - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - KAUD Pascal - BOURIN Michel

<u>Absents non excusés</u>: CRINE Jean-Jacques - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - BERTHAULT Patrick - BEAU Nathalie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

AR PREFECTURE

016-200072023-20190523-20190523_12-DE

Regu le 06/06/2019

Objet : PROJET école/entreprise : attribution d'un soutien financier exceptionnel au collège de Saint-Amant-de-Boixe

Le Président rappelle que sous l'impulsion de l'éducation nationale, le dispositif CLÉE « comité local école-entreprise » a été mis en œuvre au sein du collège de Saint-Amant-de-Boixe. Il a pour objectif principal de rapprocher le monde de l'éducation et le monde économique.

Ce comité a pour rôle de fédérer les acteurs locaux qui mènent des démarches en faveur de la formation, de l'emploi en corrélation avec les besoins et attentes des entreprises.

Le CLÉE regroupe donc les représentants des mondes de l'éducation, de l'économie et de l'insertion et de l'emploi.

La création de la mini-entreprise « Écoplat » par les 21 élèves de 3ème du collège de Saint-Amant-de-Boixe est une des actions concrètes issue des réflexions menées au sein du CLÉE. « Écoplat » a pu remporter le 1^{er} prix régional « catégorie collège » en février dernier et se présentera au concours national début juillet prochain.

Pour permettre à l'ensemble des élèves de participer au concours, le collège recherche un soutien financier de 1 600 €.

Compte tenu de l'exemplarité de la démarche et du 1^{er} prix obtenu au niveau régional et afin d'offrir la chance à ces élèves de tenter le concours national dans les meilleures conditions, le bureau émet un avis favorable pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à hauteur de 1000 € aux collégiens pour leur permettre de faire le déplacement à Lille début juillet prochain.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi d'une aide exceptionnelle de 1000 € au profit du collège de Saint-Amant-de-Boixe en vue de la participation au concours national « Entreprendre pour apprendre » 2019.
- DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS